N° 2023.149

Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

# ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR AUX CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE
## Année 2024

La Présidente du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

**VU :**

- le Code général de la fonction publique,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2e classe,
- l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2e classe,
- le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20231205-2023-149-AR
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

- le décret n° 2016-596 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

- le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de la fonction publique française,

- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

- le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

- le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de gestion,

- le code du sport, titre II chapitre 1, disposant en son article L.221.3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

- l'arrêté n° 2023-47 du 24 avril 2023 portant ouverture des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2e classe,

- l'arrêté n° 2023-146 en date du 30 novembre 2023 portant nomination du jury des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2e classe,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 6 juillet 2023 inclus (le cachet de La Poste faisant foi),

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20231205-2023-149-AR
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

N° 2023.149

# ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La liste des candidats admis à concourir aux concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2e classe, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à 197 admis à concourir répartis de la manière suivante :

. Concours interne : 153
. Concours externe : 44

sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété dans un délai qui s'étendra jusqu'à la date de la première épreuve soit le 18 janvier 2024, le cachet de La Poste faisant foi.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*

La Présidente du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville,

Anne THIBAULT,
Chevalier de l'ordre national du Mérite.

*Date de signature :*
*Date de publication :*

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20231205-2023-149-AR
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

N° 2023.149

**Annexe à l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2e classe**

**Année 2024**

**Concours Interne (153 admis à concourir)**

AIT KHAYACHOU Fatiha
ALVAREZ Daphnée
ALVES PORTELA John
AMIR Sami
AOURAGH Zahra
ASSELIN Damien
ATHANASE Ulrich
BAGAGA Kolly
BAHHAJ Jamal
BALDI Ludovic
BARBE-RICHAUD Marie-Charlotte
BARTHE Guillaume
BASTAT Delphine
BECK Tony
BELLATRECHE Yassin
BENAISSOU Catherine
BEYE Aminata
BINBIR Cennet
BLONDEL Antoine
BLURIOT Benjamin
BOURECHIDE Rachid
BOURGUIGNON Olivier
BROCHARD Olivier
CAPART Louis
CARRIÇO Dimitri
CATINAT Christophe
CHABANNAIS Francois
CHARLOT Cyril
CHARPENTIER Arnaud
CICERON Clara
COLLADO Nicolas
COLOMBAIN Steve
DADÉ Julien
DAHMANI Alexandra
DEJEAN Rosenie
DENIZOT Martial
DESCARTES Lucie
DESCLOS Kevin
DEVILLIEZ Cyril
DORY Luc
DOS SANTOS Marcos
DREUX François
DROLON Angélique
DUCLOY François-Xavier
DUPUIS Kevin
EL GOMRI Abderrahim
EL YOUSSFI Youssef
ENGANA Raphaël
ETIENNE Florian
FAUSTINO DE SOUSA Annie
FAUTREL Isabelle
FELICIANO Gwenaelle
FERAY Aurélie
FIOLET Rémi
FOFANA Goundo
FONTAINE Antoni
FRANCOIS Magalie
GAUMARD Clément
GAZARIAN Thibault
GHENIMI Sofiane
GNANAKUMAR Brandon
GODEFROY Christophe
GOMIS Auteffel
GOUILLART Marie
GOURDIN Vincent
GOUSSIN Arnaud
GRAZI Jonna Britt
GUIARDEL Stéphane
GUILLET Nathalie
GZOUNI Oualid
HALA ELASSILI Hala
HOLLE Dylan
HOUSSEMAGNE Thomas
HUTPIN Frédéric
J'DIR Abderraouf
JARRY Elvis
JEAN Leora
KACHIR Juba
KARTEL Yann
KASONGO NZENZA Jean Paul
KERJOUAN Aline-Marie
KHELIFA Mourad
KOUYATE Fousseyni
LAMOTHE Dylan
LANGUINIER Lucas
LAPOUGE Xavier
LE FLOCH Maddy
LE GUEN Loïc
LEBAZ William
LEBRASSEUR Baptiste
LETANOUX Ingrid
LIMMELETTE Florian
LIXANDRU Catalina
LORSIGNOL Honorine
LOUIS Olivier
MAIGRET Christopher
MAUPOU Christophe
MEGHIT Hayet
MESSAOUD Rida
MESSAOUDI Ourida
MICHEL Gilles
MIL Giovanni
MOLLOT Christophe
MONMARVES Yan
MORIN Florian
MOUHAMADINOUF Ilyas
MOUNIC Cécile
NARASSINGAME Malarvizhi
NASSIRI Imad
NAVARRETE Morgane
OCTAVIUS-THERESIA Linda
OUDARD Sylvain
OURO-SAMA Selim
PANARD Mickael
PEREIRA DO CARMO Cristiana
PETE Geoffrey
PETIOT Valentin
PIEROBON Bruno
PIERRE Daniel
PRAUCA Laure
PRIEST Andy-Steven
RAHMANI Lynda
RAJARATNAM Liversan
RAVIER Gabriel
REBUFFO Mathieu
REGNIER Guillaume
REILLON Vanessa
RERAT Jonathan
RIBEIRO David
RIBEIRO PEREIRA Carlos Miguel
RIBOTTE Yohann
RICHER Florent
ROY Kengi
SABARD Aurélien
SALA Mathieu
SALLES Melanie
SALVAIGO Benoît
SCARATTI Pascal
SIE Akpa
SISOMSEUN Joris

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20231205-2023-149-AR
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023